

Suivi du SCoT

La révision du SCoT : le compte à rebours est commencé !

- **13 mars 2018** : dernière réunion du Comité de Pilotage Politique.
- **27 mars** : réunion de Bureau du Syndicat pour les dernières corrections du SCoT révisé.
- **Une nouvelle série de quatre réunions territorialisées sera organisée pour présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs à tous les élus du territoire et recueillir une dernière fois leur avis avant l'arrêt du projet de SCoT révisé :**
 - 10 avril à Charmes,
 - 17 avril à Xertigny,
 - 19 avril à Dompain,
 - 14 mai à Epinal.
- **4 juin arrêt du SCoT révisé par le Conseil Syndical.**

Suite des études TEPCV...

Démarche Bimby : l'expérience visant à inciter les propriétaires de grandes parcelles à construire des logements à l'intérieur des enveloppes urbaines ou à réhabiliter des logements vacants pour lutter contre l'étalement urbain entre dans une phase plus opérationnelle d'accompagnement des 70 ménages porteurs de projets. Un second petit déjeuner de l'immobilier a eu lieu le 1^{er} février pour assurer la coopération avec les acteurs locaux du marché de l'habitat qui prendront ensuite le relais.

Dispositif partagé d'observation, d'évaluation et d'aide à la décision : il s'agit d'organiser une mise en commun de certaines données entre les EPCI des Vosges Centrales avec une amélioration de la qualité de traitement de l'information pour faciliter la concertation dans la mise en œuvre du SCoT révisé. Le Cabinet Burgeap a été missionné pour concevoir et mettre en place cet outil. La phase de diagnostic s'achève et une proposition d'architecture informatique devrait être présentée lors d'une prochaine réunion du Comité de suivi de l'étude en Février ou Mars. Ce sera l'occasion pour les représentants des EPCI de préciser leurs attentes complémentaires.

L'outil mutualisé d'aide à la gestion de l'eau : cet outil a pour objet de faciliter la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme. Le Cabinet ADAGE a été missionné pour apporter son assistance technique au Syndicat. Il réalise actuellement un diagnostic des enjeux liés à l'eau dans toutes ses dimensions en concertation avec les différents partenaires concernés, notamment les EPCI en lien avec la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ce travail doit déboucher sur un guide à l'attention des élus et des réunions d'information.

Trame noire et guide des bonnes pratiques d'éclairage public : cette étude va compléter la trame verte et bleue du SCoT en cours d'élaboration par une trame noire concernant la faune nocturne. Un guide des bonnes pratiques en matière d'éclairage public sera ensuite élaboré pour faciliter la préservation de la biodiversité sur le territoire. La mission d'étude a été confiée au groupement de cabinets « Atelier des Territoires » (spécialisé en environnement et en urbanisme), ACERE (spécialisé en éclairage public) et Dark Sky Lab (spécialisé en astrophysique).

Un nouvel Ingénieur pour vous accompagner dans vos projets thermiques : Sami Kriouche va rejoindre l'équipe technique du SCoT début mars pour accompagner les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre d'opérations de remplacement de système de chaleur de bâtiments, de création de réseaux de chaleur, de projets territoriaux ou d'études d'implantation d'appareils de production d'énergies renouvelables et de récupération.

SOMMAIRE

DOSSIER COMMERCE
Du DOO au DAAC

Actualités diverses

INFO

1^{er} SEMESTRE 2018

Communauté
de commune de
Mirecourt -
Dompain

Communauté
d'Agglomération
d'Epinal

SCoT

Bientôt l'arrêt du SCoT en cours de révision...

2018 sera l'année de l'arrêt du SCoT en cours de révision depuis 2014. Cette première étape est prévue au printemps prochain. Auparavant, les dernières discussions permettront de peaufiner les différentes pièces composant le SCoT. Parmi elles, il y aura le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, pièce facultative que j'ai souhaité intégrer car le commerce est un élément important, peu abordé dans le premier SCoT. Or, ces dernières années ont révélé le dépérissement du commerce dans les centres-villes et les centres-bourgs alors qu'il s'agit d'un facteur essentiel pour la vie des territoires. Il faut donc relancer la dynamique de renouvellement urbain en comptant avec le commerce comme l'explique le dossier de ce numéro d'InfoScot.

L'autonomie énergétique fait également partie des nouvelles ambitions du SCoT et d'ores et déjà des moyens sont engagés comme le renforcement de l'ingénierie à la disposition des collectivités.

Le document SCoT révisé sera présenté une dernière fois à tous les élus des Vosges Centrales lors de quatre réunions territorialisées avant son arrêt par le Comité Syndical. Puis, viendra le temps de la concertation formelle avec la consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Région, Chambre consulaires...) pour collecter les avis officiels avant le lancement de l'enquête publique prévue à l'automne. En vous remerciant pour votre soutien durable au SCoT, je vous souhaite une très bonne 2018.



Michel Heinrich, Président du Syndicat

Comité Syndical : 12 février 2018

18h00, Espace Cours, EPINAL

Bureau : 22 mai 2018

17h00, 4, rue Louis Meyer, GOLBEY

Comité Syndical : 4 juin 2018

18h30, Espace Cours, EPINAL

AGENDA SCoT VOSGES CENTRALES :

COPILOTTAGE Politique DOO :

- 13 mars 2018

16h, Grand Salon, EPINAL

Réunions territorialisées :

- 10 avril 2018

18h, Salle de l'Espée, CHARMES

- 17 avril 2018

18h, Salle des fêtes, XERTIGNY

- 19 avril 2018

18h, Pôle intercommunal, 3 Rue Charles Gérôme, DOMPAINE

- 14 mai 2018

18h, Grand Salon, 9 Rue Général Leclerc, EPINAL

AUTRES EVENEMENTS NATIONAUX :

Rencontre SCoT : juin 2018

AMIENS

AG de la Fédération des SCoT : septembre 2018

PARIS

Directeur de
publication

Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion

1 500 exemplaires conçus & réalisés en interne

Illustration

D'après l'image réalisée par Antonio GACIA,
Imagerie d'Epinal

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

4, rue Louis Meyer 88190 GOLBEY

Tel : 03 29 32 47 96

syndicat@scot-vosges-centrales.fr

www.scot-vosges-centrales.fr

Le commerce est une composante essentielle du développement économique d'un territoire. Activité structurante, facteur d'animation des villes et des villages, vecteur de lien social, de proximité, il participe à l'amélioration du cadre de vie et constitue un véritable enjeu pour l'attractivité des territoires.

Le SCoT comme régulateur des implantations commerciales

Une succession de lois a abouti à ce que le SCoT devienne un outil de référence en matière de planification commerciale qui désormais est régie par le code de l'urbanisme.

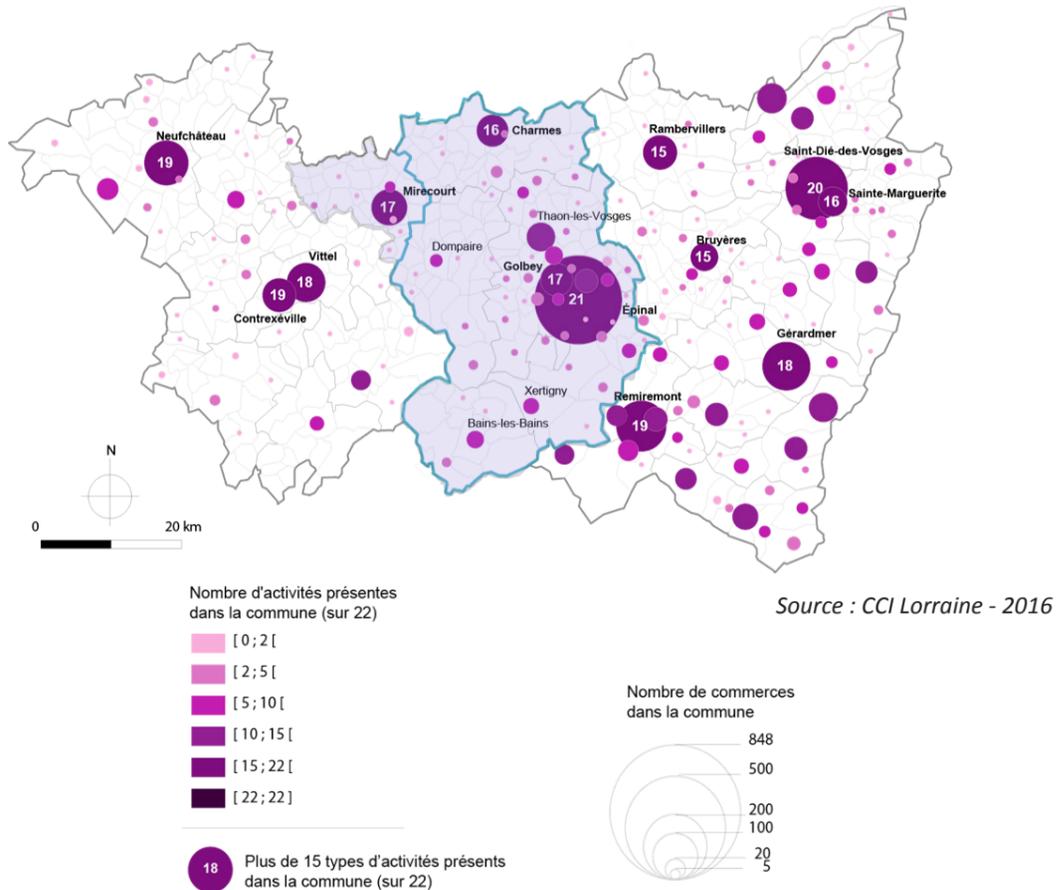
Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT définit des orientations préférentielles concernant les commerces en prenant en compte des objectifs :

- de revitalisation des centres-villes,
- de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre,
- de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises,
- de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture.

Le SCoT peut aussi contenir un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) qui précise les localisations et les conditions d'implantation des commerces (cf. encadré). Puis, chaque commune ou EPCI devra affiner ces mesures dans son Plan Local d'Urbanisme.

Un bon maillage du commerce dans les Vosges Centrales

Le territoire des Vosges Centrales bénéficie d'un bon rayonnement commercial qui dépasse ses limites géographiques grâce notamment à l'offre existant dans l'agglomération d'Epinal. Il est aussi à noter que la répartition des commerces de proximité révèle un bon maillage dans les bourgs-centres des territoires ruraux malgré une évolution contrastée. Les surfaces de vente



de plus de 300 m² se sont bien développées, tandis que le commerce de détail se maintient plus difficilement, notamment en milieu rural ou en centre-ville.

Mais un constat de vacance de certains locaux commerciaux dans les centres-villes et les centres-bourgs

Cette évolution s'accompagne aussi d'une augmentation de la vacance des locaux commerciaux en centres villes et centres bourgs qui fait écho à la vacance des logements. L'appareil commercial est en pleine mutation privilégiant les localisations en périphérie et le long des grands axes de circulation pour capter les flux de clients lors de leurs déplacements domicile-travail. Par ailleurs, le développement des franchises s'accompagne d'une recherche de surfaces de vente plus importantes, d'un approvisionnement en flux tendu et d'un besoin de livraisons régulières plus difficiles à trouver dans le tissu existant.

Cependant le commerce urbain participe aussi à l'animation des centres-villes et des centres bourgs. C'est pourquoi ces derniers doivent retrouver leur attractivité en misant sur leurs atouts et offrir une ambiance agréable, des services, une bonne accessibilité notamment piétonnière dans un environnement urbain de qualité.

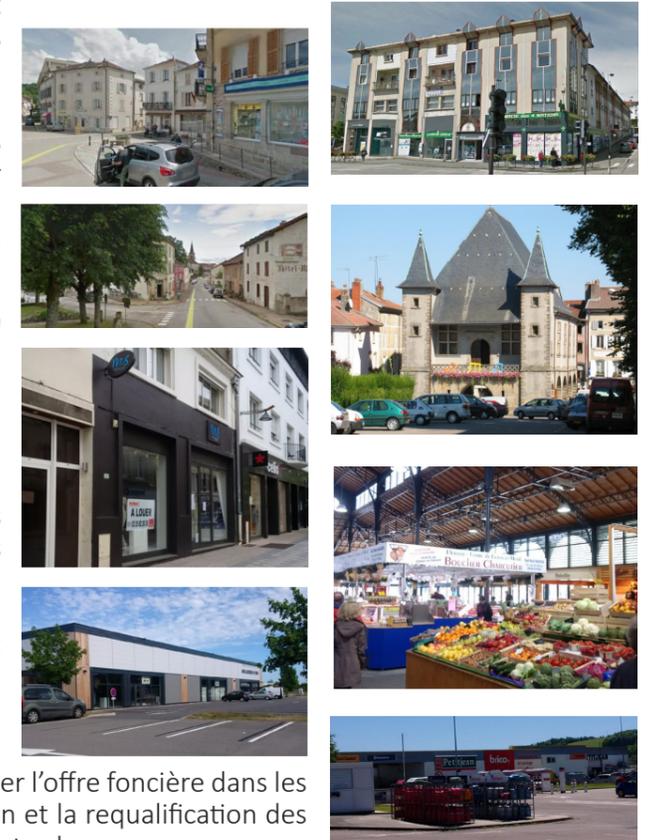
Un besoin de polariser et de dynamiser le commerce dans les centres-villes et les centres-bourgs

Les nouvelles orientations du SCoT en cours de révision préconisent de renforcer le maillage commercial du territoire. Elles visent à mieux réguler les implantations commerciales afin de ne plus mettre en concurrence les commerces de centre-ville, de périphérie ou des bourgs-centres. Il s'agit au contraire de créer les conditions d'une bonne complémentarité où chaque commerce trouverait sa place aux services des habitants du territoire en évitant la banalisation de l'offre et la disparition du commerce de proximité.

La révision du SCoT donne ainsi l'occasion de mieux organiser l'offre foncière dans les pôles périphériques tout en encourageant la modernisation et la requalification des pôles commerciaux anciens dans les centres-villes et les centres-bourgs.

Elle instaure des prescriptions afin de favoriser une meilleure intégration urbaine.

Pour cela, le SCoT préconise également de replacer le commerce dans une dynamique plus large de renouvellement urbain, intégrant la réhabilitation de l'habitat, la mise en valeur du patrimoine, l'amélioration des espaces publics et de l'accessibilité.



Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) est un élément facultatif du DOO. Il définit les localisations préférentielles pour les surfaces de plus de 1 000 m² et les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable. Ces conditions visent une économie d'espace, notamment en entrée de ville, des formes compactes, la réutilisation des surfaces commerciales vacantes, l'optimisation des surfaces dédiées aux stationnements, la desserte par les transports collectifs et une accessibilité piétonne et cyclable.

L'Agence SCALEN a été chargée de l'élaboration du DAAC et a organisé sept ateliers de concertation avec les élus et les représentants de la Profession.

Les chiffres clés

- 154 communes,
- 1075 établissements (commerces, réparation auto, restaurants, services à la personne)
- 5726 emplois salariés
- 1148 non salariés
- 147 grandes et moyennes surfaces > 300 m² soit 197690 m²

Source : CCI Lorraine - 2016